Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Bouchamp - Tome IV

Bouchamp

Population

Population. — 636 hab. en 1902 ; — 649 hab. en 1908.

Curés

Curés : René *Harleau* et non *Herle,* acheta pour sa sœur la clos. de la Cave, 1776 ; — Jean Ferron, intrus, fut tué par les Chouans, 1795, suivant une déclaration faite par son frère en 1797 ; — François *Garry,* 1903 ; — *Clayer,* 1906.

École

École chrétienne, libre, pour les filles.

Notes historiques

Notes historiques. — Trouvailles de silex taillés à la Morinaie.

M. de la Borderie, dans son *Histoire de Bretagne,* propose d'identifier avec Bouchamp, le Bedul-Camp que Salomon, roi de Bretagne, qualifie « *villa publica sedis nostræ* ».

Cette identification indiquée par la philologie est confirmée par les données historiques, car Bouchamp se trouve dans le territoire annexé à la Bretagne par les conquêtes des deux prédécesseurs de Salomon, dont il se fit lui-même confirmer la possession en 862 par Charles le Chauve, et que le retranchement des Miaules, allant de Château-Gontier à la Seiche, avait pour but de protéger contre une agression venant du Nord.

C'est donc à Bouchamp que le prince breton s'était fait une résidence au centre de la nouvelle conquête de ses prédécesseurs. Il serait peut-être possible de retrouver quelques vertiges de son *château fort* dans l'un des châteliers qui ne sont pas rares dans le pays. Il y reçut, le lundi 7 octobre 860, Ansbaud, abbé de Prüm qui venait lui demander confirmation des possessions de son couvent dans son royaume. Nous savons justement par une autre charte de 764 qu'un pieux personnage nommé Gilles avait donné à l'abbaye de Prüm des domaines, non seulement dans l'ancien royaume des Bretons, mais dans la partie de l'Anjou conquise depuis cette époque, en particulier Laigné qui se trouve traversé par le rempart des Miaules.

Salomon accueillit favorablement la supplique de l'abbé de Prüm. Il était entouré de sa cour. Ce ne sont pas moins de trente-sept *proceres* qui apposent leur seing, une croix, à cet acte du prince, à sa suite et après Winbrit, sa femme, et Rival, son fils. Bouchamp n'a pas eu depuis une pareille splendeur. Si Salomon résidait encore à Bouchamp un ou deux ans plus tard, il n'eut pas un long voyage à faire pour aller trouver Charles le Chauve à Entrammes. (*Hist. de Bretagne,* Preuves, t. I, col. 314-316).

La charte 184 du Cartulaire de Vendôme qui m'avait échappé, quoique publiée dans la *Maison de Craon,* nous apprend comment l'église Saint-Pierre de Bouchamp, *ecclesia quæ sita est in pago Credonensi, apud Betulum Campum, sacrata et dedicata in honorem sancti Petri,* fut retirée des mains laïques et donnée au prieuré de Saint-Clément de Craon. Un chevalier nommé Haton et surnommé Otoué, *Otovedus,* qui en détenait une moitié, avait eu le dessein de la rendre à l'autorité ecclésiastique, mais il avait été prévenu par la mort. Mathilde, sa veuve, fille d'un chevalier, Guillaume de Colencé, et Conan, son fils, réalisèrent son projet. Cet Otoué, ce Conan peuvent être des descendants des *proceres* de Salomon, dotés par lui de l'église. Le détenteur de l'autre moitié était un chevalier que l'on nomme ici *Caloius* et là *Salvius* ; il protesta avec force contre cette restitution. Mais Robert le Bourguignon, baron de Craon, les fit comparaître devant lui et devant ses chevaliers et prononça contre lui une sentence qui amena son désistement récompensé par un don de quatre écus, de l'argent de l'église. Les moines reçurent en même temps la voirie du bourg, moitié de la part de Robert le Bourguignon, qui en faisait l'offrande pour l'âme du comte Geoffroy, son suzerain, moitié de celle de Mathilde à l'intention de son cher mari. L'acte se termine par une longue liste des chevaliers qui avaient été convoqués à la cour du baron de Craon. Ce *conventus procerum curiæ* est intéressant à étudier et le serait bien plus si tous les noms pouvaient être identifiés. Le voyer Ménard, qui avait le tiers denier de la vairie de Bouchamp, fit lui-même l'abandon de son droit. L'acte est daté solennellement du 16 juillet 1067, 8e année de Philippe Ier, 7e du comte Geoffroy le Barbu, 19e de l'épiscopat d'Eusèbe à Angers, 22e d'Ory *(Odrici),* abbé de Vendôme.

La famille seigneuriale de Bouchamp était représentée au XIIIe s. par les descendants des seigneurs de Novestol, en Bretagne, souvent cités au cartulaire de la Roë. Mathieu de Novestol, *de Novo Estor,* avait donné aux Bonshommes de la forêt de Craon, un muid de vin à prendre tous les ans sur ses vignes de Bouchamp. Guillaume de Bouchamp, son fils, y ajouta un droit de pêche dans son étang de Bouchamp, le premier jour du carême, et le fils de ce dernier, nommé Mathieu comme son grand-père et de Bouchamp comme son père, racheta cette servitude qui lui était déplaisante par une rente d'un setier de seigle sur sa métairie du Bourg du Pont-Vien. Ce dernier acte, seul daté, est de 1239. Le premier ne peut être antérieur à 1193 ou 1196, date de la fondation des Bonshommes (Cart. des Bonshommes, ch. 51).

Charles de Sévigné vendit Bouchamp et Bouche-d'Usure, du consentement de sa mère, Marie de Sévigné, veuve de Joachim de Sévigné.

Louis-André de Lantivy, seigneur de Bouchamp, demeurant à la Lande de Niafle, épousa Charlotte-Hyac.-Claudine de Montecler, par contrat du 1er fév. 1754, devant Boullier, notaire à Châtres (V. *Épigraphie,* art. *Bouchamp*).

Deux ou trois jours après le combat de Saint-Michel-et-Chanveaux, où fut tué Henri de Bodard (8 mars 1796), le général d'Andigné venu pour relever le courage de la division de Craon, privée récemment de son chef (Lecomte), eut à soutenir un combat assez vif à Bouchamp, sur les bords de l'Oudon, contre la garnison de Cossé-le-Vivien. Celle-ci mise en fuite fut poursuivie une heure environ, lorsqu'une troupe de 400 hommes de la garnison de Craon survint, arrêta cette poursuite et changea la victoire des Royalistes en déroute. D'Andigné ne s'échappa qu'à grande peine. Les chouans perdirent quatre hommes et les républicains une soixantaine (*Mémoires du général d'Andigné,* t. I, p. 326-330).

Inventaire de 1906

L'*inventaire* de 1906 se fit le vendredi 2 mars, après protestation de M. le curé, et avec intervention de deux brigades de gendarmes.

Maires

Maires : *Péjus,* 1900 ; — *David,* 1904.